



indemnisation sinistre classé catastrophe naturelle

Par **colette 2012**, le **28/04/2012** à **15:42**

Bonjour,

Nous sommes 4 copropriétaires, et lors des grosses pluies de novembre 2011, le mur de soutènement d'un copropriétaire s'est effondré. Ce sinistre a été pris comme catastrophe naturelle par trois des assureurs et les copropriétaires concernés ont été indemnisés. Les conclusions de l'expert de mon assurance ne considèrent pas que ce sinistre vient des fortes pluies mais d'un processus chronique de désorganisation et destabilisation qui a démarré bien avant l'évènement allégué et a atteint un stade critique lors des fortes pluies ...

quels recours ai je ?

dois je me retourner contre mon assurance, sachant que j'ai souscrit une protection juridique chez eux ?

Merci pour vos réponses